

COMMUNIQUÉ

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Dans le cadre des prochaines municipales, la commission de contrôle aura le jeudi 19 février 2026 à 14h30 en Grande Salle Gustave HÉON. Cette séance est ouverte au public ainsi qu'à la presse.

La commission municipale de contrôle s'assure de la régularité de l'ensemble de la liste électorale. Elle peut, de sa propre initiative, réformer les décisions d'inscription, de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. Elle statue aussi sur les recours administratifs préalables formés devant elle par un électeur contestant sa radiation ou le refus d'inscription opposé par le maire.

Avant de radier un électeur, la commission doit, comme le maire, respecter une procédure contradictoire : elle informe l'électeur concerné qui dispose alors d'un délai de 48 heures pour lui faire parvenir ses observations. Les décisions de la commission sont enfin notifiées dans un délai de deux jours à l'électeur, en lui précisant les voies et délais de recours.



Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR